

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE

du 30 JANVIER 2019

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (Salle Jacques-Prévert)

Association AFDAS

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur Cyriaque
ORDRONNEAU, Président de l'Association AFDAS, conformément à
l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU, Président de l'Association
AFDAS est autorisé à procéder à une vente au déballage intitulée «VIDE-
ARMOIRES».

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera à la Salle Jacques-Prévert
les **samedi 16 et dimanche 17 novembre 2019**, de 9 h à 18 h 30.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le
Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont
chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont
copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la
Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et
Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

